

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 225/2025

OBJET : MODIFICATION ARRÊTE n° 219/2025 – REGLEMENTATION DE CIRCULATION- rue de Wormhout (en agglomération)– Sté DERVILLERS TP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/10/2025 – de la Sté DERVILLERS TP – 11 route de Crochte – 59380 SOCX, pour avancer la date de démarrage des travaux au 02/10/2025 au lieu du 06/10/2025 initialement prévue ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'aménagement d'un passage piéton rue de Wormhout (en agglomération) ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 219/2025 du 26/09/2025 est modifié comme suit : les travaux d'aménagement d'un passage piéton rue de Wormhout (en agglomération) débuteront le 02/10/2025 jusqu'au 17/10/2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [email : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [email : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- DERVILLERS Stéphane – de la Sté DERVILLERS TP – 11 route de Crochte – 59380 SOCX ; [email : eurl.dervillers@orange.fr](mailto:eurl.dervillers@orange.fr)

Fait à HERZEELE, le 02 octobre 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 octobre 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

